

ENQUETE POUR LE ZONAGE ASSAINISSEMENT – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame le Maire rappelle l'enquête publique pour le zonage de l'assainissement qui s'est déroulée du 26 Septembre au 29 Octobre 2007.
Le commissaire enquêteur a rendu son rapport d'enquête avec avis favorable par courrier en date du 26 novembre 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ENTERINE** le rapport d'enquête à la majorité, Monsieur BRAME émettant des réserves.
- **TRANSMET** copie du rapport d'enquête à Monsieur le Sous-Préfet

ADHESION AU SYNDICAT D'ELECTICITE DES YVELINES

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montfort l'Amaury (S.I.E.) du 22 Novembre 2007, décidant d'adhérer au Syndicat d'Electricité des Yvelines (S.E.Y) à compter du 1^{er} Janvier 2008,

VU les dispositions de l'article L. 5212-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Montfort l'Amaury (SIE) au Syndicat d'Electricité des Yvelines (SEY) à compter du 1^{er} Janvier 2008.

AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS DE CANTINE SCOLAIRE

VU le courrier en date du 3 décembre 2007 du service de restauration scolaire LA NORMANDE nous informant de la répercussion de la hausse des matières premières sur le prix du repas de cantine à compter du 1^{er} janvier 2008 portant le prix du repas facturé à 3,0358 TTC au lieu de 2,9758 TTC, soit (2,8775 HT), représentant une augmentation de 2 %

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de répercuter la hausse de 2 % et porte le prix du repas à 4,20 € au lieu de 4,12 € à compter du 1^{er} février 2008.

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

VU l'instruction 99-098 du 15 Septembre 1999

VU la circulaire interministérielle du 14 Février 2002 applicable le 7 Mars 2002

CONSIDERANT qu'au titre du budget de la Caisse des Ecoles il n'a été procédé à aucune opération de dépenses et de recettes pendant 3 ans, soit au cours des exercices 2005, 2006 et 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **DECIDE** la dissolution du budget de la Caisse des Ecoles à compter du 1^{er} janvier 2008.

QUESTIONS DIVERSES :

Service minimum : Madame le Maire présente au conseil un courrier du Ministère de l'Education nationale et de l'Inspection Académique proposant un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du premier degré. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Courrier de M. FRESSART : Madame le Maire informe le Conseil de la demande de nouveaux habitants à Autouillet qui souhaitent installer un miroir face au 22, Route des Châteaux en raison du manque de visibilité pour sortir de la propriété. Le Conseil donne son accord pour l'installation aux frais du demandeur.

En fin de séance, Madame le Maire donne la parole à Madame MIRAUX, propriétaire du terrain du Bois Camille. Mme MIRAUX confirme qu'elle a perdu son procès avec la Commune et informe qu'elle fait appel de la décision.

Madame MIRAUX, informe également le Conseil qu'elle a l'intention d'installer un cabanon en bois sur son terrain.

La commission des finances est fixée au 11 février 2008 et la prochaine réunion de Conseil pour le vote du budget 2008 au 21 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.